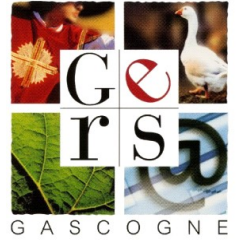


JU-BELLOC

(5 km de Plaisance du Gers)



Dimanche 18 février 2018
U.S.Plaisance Cyclisme



21^{ème} Edition de la Cyclo sportive

A TRAVERS LES VIGNOBLES DE PLAIMONT

1 circuit 80 km 2 départs

12 h 30 licenciés cyclisme hommes et dames


**12 h 35 non-licenciés, cycloportifs, cadets, dames,
handisport, licenciés cyclisme 60 et +**

Classement pour chaque circuit

12 h 40 Randonnée Cyclotouristes 50 km



CHRONO-START
CHRONOMETRAGE SPORTIF


PLAIMONT
PRODUCTEURS



**Engagement : 25 € jusqu'au 15/02/2018 / 30 € le jour de l'épreuve
15 € cyclotouristes**

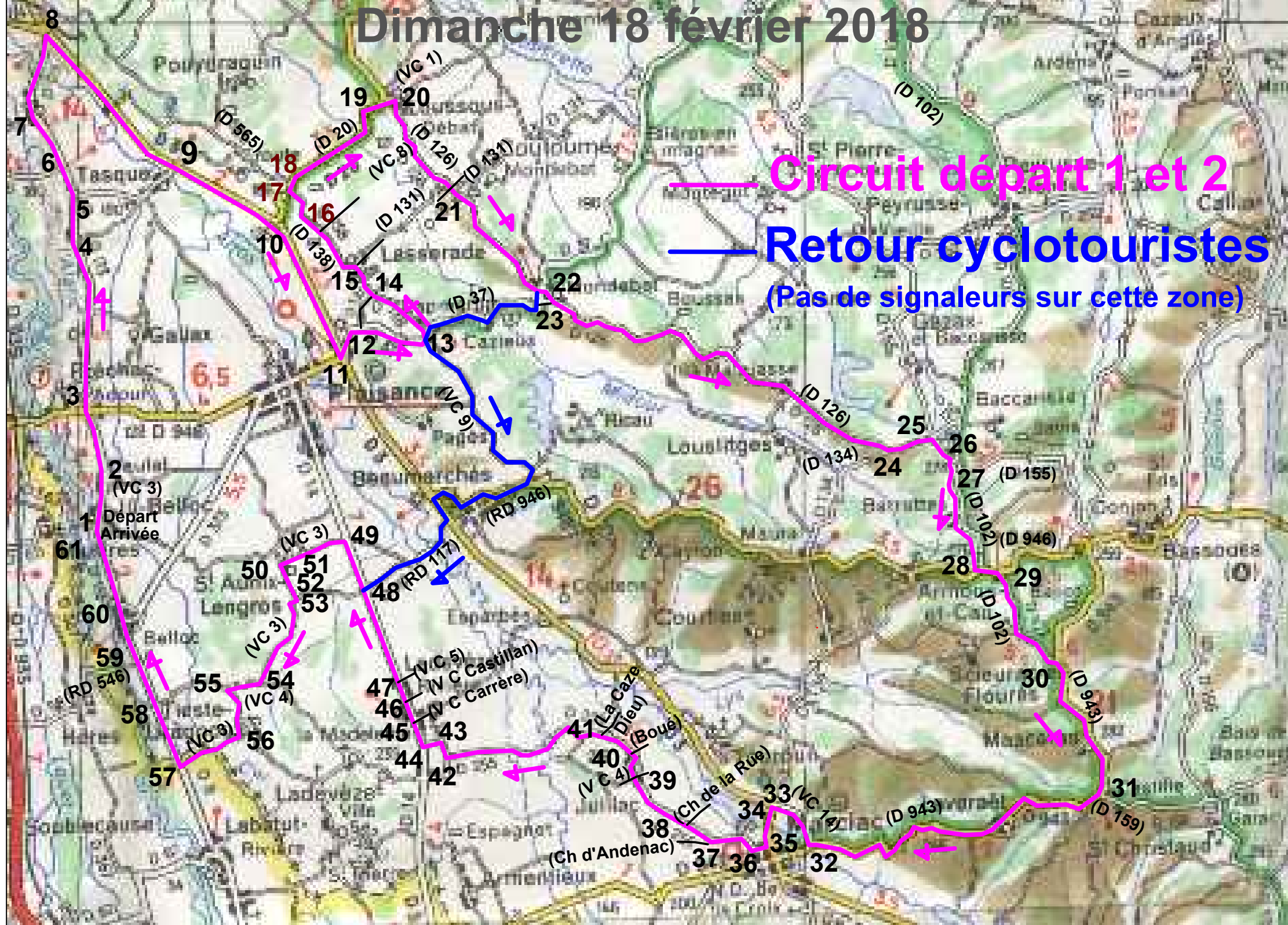
U.S.PLAISANCE CYCLISME 32160 BEAUMARCHES

06.86.94.20.39

www.usp-cyclisme.com

info@usp-cyclisme.com

U S Plaisance Cyclisme Cyclosporitive A Travers les Vignobles de Plaimont Dimanche 18 février 2018



— Circuit départ 1 et 2

— Retour cyclotouristes

(Pas de signaleurs sur cette zone)

REGLEMENT

L' U.S.Plaisance Cyclisme organise une épreuve cyclosportive
21^{ème} Edition "A Travers les Vignobles de Plaimont" le dimanche 18 février 2018
L'itinéraire empruntera routes départementales et chemins de communes
du Vignoble Ouest du Gers.

Article 1: PARCOURS 1 circuit de 80 km avec 2 départs 12 h 30 (licenciés cyclisme hommes dames) 80 km 1,2,3,J,PCO FFC / 1,2,3 UFOLEP / 1,2,3 FSGT (autres catégories départ au choix), 12 h 35 non- licenciés, cyclosportifs, dames, cadets, handisports, licenciés cyclisme 66ans et plus) + 1 départ à 12 h 40 pour la randonnée cyclotouristes 50 km

Article 2: PARTICIPATION et CLASSEMENT

La cyclosportive est ouverte aux licenciés toutes fédérations, non licenciés (**sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique cycliste de compétition de moins de 1 an**), hommes ou femmes

Article 3: DEPART

Le départ sera donné devant le Foyer Rural de **JU-BELLOC** (5 km de Plaisance) à 12 h. 30 pour le parcours pour les licenciés cyclisme toutes fédérations et à 12 h 35 pour les non licenciés et cyclosportifs. 12 h 40 pour la randonnée cyclotouristes
Les dossards seront à retirer le matin de l'épreuve à partir de 9 h.

Article 4: ASSISTANCE / SECURITE

1 centre de protection civile, motards escorte, signaleurs aux carrefours.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute l'épreuve.

Tous les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route.

Chaque concurrent doit avoir pris connaissance du présent règlement qui sera affiché à la remise des dossards.

Aucun véhicule extérieur à l'organisation ne sera autorisé sur le parcours pendant le déroulement de l'épreuve.

Une assistance radio (fréquence 155.025) sera mise en place sur l'ensemble des parcours.

Un camion balai fermera l'épreuve à une moyenne de 25 km/h.

Article 5: CLASSEMENT

Le classement informatisé sera réalisé par la Ste Chrono Start et affiché à l'issue de la cyclosportive.

Les résultats sur www.usp-cyclisme.com

Article 6: RECOMPENSES

Boissons chaudes à l'inscription -Douches -Casse croûte à l'arrivée - Bouteilles Vin – Lots divers.

La remise des prix au Foyer Rural de JU-BELLOC vers 16 h 30.

Article 7: JURY DES COMMISSAIRES

Le jury se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus.

Article 8: PHOTOS – VIDEOS – SITE INTERNET

J'autorise l'U.S.Plaisance Cyclisme à disposer de mon image sur support photo et vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

Article 9: HORAIRES ET SECURITE

Les concurrents engagés sur les 2 circuits n'auront pas de barrière d'horaire.

60 carrefours seront gardés avec signaleurs + stop moto sur certains passages (voir carte)

Article 10 :ASSURANCES RESPONSABILITE : *L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous dommages causés par les concurrents, et subit par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance, les participants licenciés sont obligatoirement assurés par leur club, pour les autres la participation « A Travers les Vignobles de Plaimont » se fait sous leur entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisateurs, quels que soient les dommages éventuellement occasionnés . Néanmoins, chaque participant doit, de par la loi, disposer d'une couverture responsabilité civile.*

Article 11 : CATEGORIES

Départ 1 (12h 30 licenciés cyclisme hommes dames) 80 km 1,2,3,J,PCO FFC / 1,2,3 UFOLEP / 1,2,3 FSGT (autres catégories départ au choix)		Départ 2 (12h 35 non licenciés, cyclosportifs, cadets, dames, licenciés cyclisme après 66 ans et plus) 80 km		Départ 3 (12h 40 randonnée cyclotouristes) 50 km
A	JUNIORS 17/18 ans	I	DAMES 16 à 34 ans	
B	DAMES	J	DAMES 35 ans 45 ans	
C	HOMMES 19 à 29 ans	K	DAMES 45 ans et plus	
D	HOMMES 30 à 39 ans	L	CADETS 15 à 16 ans	
E	HOMMES 40 à 49 ans	M	JUNIORS 17/18 ans	
F	HOMMES 50 à 59 ans	N	HOMMES 19 à 29 ans	
G	HOMMES 60 ans 65 ans	O	HOMMES 30 à 39 ans	
H	TANDEMS (licenciés)	P	HOMMES 40 à 49 ans	
		Q	HOMMES 50 à 59 ans	
		R	HOMMES 60 ans 65 ans	
		S	HOMMES 66 ans et plus	
		T	HOMMES 70 ans et plus	
		U	HANDISPORT	
		V	TANDEMS	